

Image not found or type unknown



Résiliation virgin mobiles

Par **fredo**, le **13/03/2009** à **14:48**

Bonjour, nous avons actuellement 2 contrats de 24 mois (jusqu'en 2010) et 1 contrat de 12 mois (2011) cher Virgin si nous résilions les 3 contrats pour des raisons privées devrions-nous payer l'intégralité des abonnements jusqu'à leur terme compte tenu de la loi CHATEL?
Merci d'avance
Cordialement